Voici
chambre des
pontificaux, au
pape :

« Un écrit a été p
Souverain-Pontife à Ga
tenant une protestation
aux actes de son gouvern
commission administrative
bres se sont déjà éloignés du pa

« Cet écrit a éveillé l'attention
chargés de pourvoir à la protection des
titutionnels et de l'ordre public.

» Dans ce but, la chambre a adopté, d
séance publique de la nuit dernière, les résolu
suivantes :

» 1° La chambre des députés reconnais
l'acte signé, dit on, par le Souverain
Gaëte, n'a aucun caractère d'authen
publicité régulière, et que, mêm
contraire, n'ayant aucun des carac
tionnels auxquels le
la nation, on ne pourrait l'exécuter
bre, devant d'ailleurs obéir à la
un gouvernement, déclare que les
tuels devront continuer d'exercer le
jusqu'à ce qu'il en ait été autrement

» 2° Une députation de la Cham
voyée immédiatement auprès de S.
viter à revenir à Rome.

» 3° La chambre haute sera inv
déclaration analogue et à joindre
ses membres à la députation q
S. S.

» Une proclamation sera
de Rome et des Etats pontif
mer des mesures prises par l
et une autre aux gardes c
à protéger l'ordre publi

» La chambre des dé
solutions qu'elle a cru d
rêt général au milieu
espère avec confiance q
cette attitude ferme, ve
quelle ils ont démenti j
mnies, brisé les armes de
de la patrie.»

La proclamation aux ga
pontificaux se termine ainsi

« Soldats citoyens! tou
serait toujours attribué à
ceux-là surtout qui sont les
titution favorable au progr
l'indépendance de notre nati
vos efforts pour la protection d
et, de même que sous les a
l'exemple des vertus italiennes

On transmet de Rome au
ples, la lettre suivante du P
Patrizi :

« S'il y a jamais eu besoin d'ad
ferventes prières, c'est en ce mome
les blasphèmes, les sacrilèges de tout
mépris des choses les plus saintes nous
voir recours à la miséricorde divine.
prier, Monsieur le cardinal, la prière e
utile; faites prier pour nous, pauvre p
venu un drapeau de contradiction. A
nous vous donnons, ainsi qu'à monsieur
gérant et au secrétaire canonique du vicar
pouvoirs nécessaires.

» Recevez, pour votre part, la bénédicti
apostolique que je donne les yeux baignés de lar
mes, à vous, à tous les bons, et spécialement à
ceux qui prient pour moi.

» 24 novembre 1848.

« PIE IX. »

On lit dans le *Nazionale* de Florence :

« Les nouvelles suivantes signalent les intrigues
de la réaction à Bologne.

» Le gouverneur de cette ville ne veut pas re-
connaître le ministère; il a envoyé des députés
dans toute la Romagne pour tâcher de créer un
gouvernement provisoire composé du général Zuc-
chi, du prince de Spada et du comte Mastai. Mais,
grâce à la fermeté du prolégat Lavatelli, Ferrare a
donné son adhésion au ministère; Ancône a suivi son
exemple. Tous les journaux de Bologne font l'éloge
du général Zucchi.

» On dit que le ministre de la guerre, M. Cam-
pello, a ordonné à toutes les troupes romaines de
se concentrer à Foligno et à la Cattolica; mais que
M. Latour lui aurait répondu que les Suisses avaient
fait un engagement avec le Pape, et non avec MM.
Galetti et Campello, et qu'il ne reconnaissait pas
à ces derniers le pouvoir de lui donner des ordres.